

**DEL-2021-134**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet, à 14 heures 45 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1/7/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.  
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes DETURCHE, TARAGON.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, MERMIER.  
MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, GENOUD, HACQUIN, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, KHAY, PERRILLAT,  
MM. LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 14**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - CREATION D'UNE LIGNE DE TRAMWAY ENTRE LA DOUANE DE PERLY ET LA GARE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - DEVOIEMENT DES RESEAUX EXISTANTS ET CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE GENIE CIVIL POUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS, ENEDIS, GRDF ET ORANGE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Bureau syndical a approuvé une convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, la Communauté de Communes du Genevois (C.C.G.), ENEDIS, GRDF et ORANGE.

La Communauté de Communes du Genevois s'engage dans la création d'une ligne de tramway entre la douane de Perly et le terminus à la Gare de Saint-Julien-en-Genevois.

Dans le cadre de ce projet, la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, la Communauté de Communes du Genevois, les gestionnaires de réseaux ENEDIS, GRDF, ORANGE sont amenés à intervenir pour la réalisation et/ou le dévoiement d'ouvrages existants dont ils ont la gestion.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la construction de futurs réseaux fibre optique FttH dans ce même secteur.

La C.C.G., établissement coordonnateur, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux:

- **LOT N°1 : « DEVOIEMENT DE RESEAUX CONCESSIONNAIRES »**
- **LOT N°2 : « REFECTION DE VOIRIE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 21 juin 2021, a classé et attribué les marchés aux candidats suivants, dont les offres ont été jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses :

- **Lot n°1 :** Le groupement d'entreprises RAMPA / SOGEA Rhône-Alpes / FAMY / MEGEVAND / BESSON / BOUYGUES ENERGIE SERVICES / PLANITEC BTP pour un montant de 5.738.504,24 euros H.T. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 49.390,00 euros H.T.
- **Lot n°2 :** L'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 367.588,96 euros H.T. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 4.411,07 euros H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser la C.C.G., coordonnateur du groupement, à signer et notifier le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu, et à autoriser la C.C.G., coordonnateur du groupement, à signer et notifier le marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

  
**J.P AMOUDRY.**

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE